

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1841-37-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1841 AFIN D'AUTORISER ET D'ENCADRER LES LOGEMENTS D'APPOINT, DE MODIFIER LE PLAN DE ZONAGE DES SECTEURS DE LA RUE DE QUÉBEC ET DES RUES BERNARD ET DU NORD.

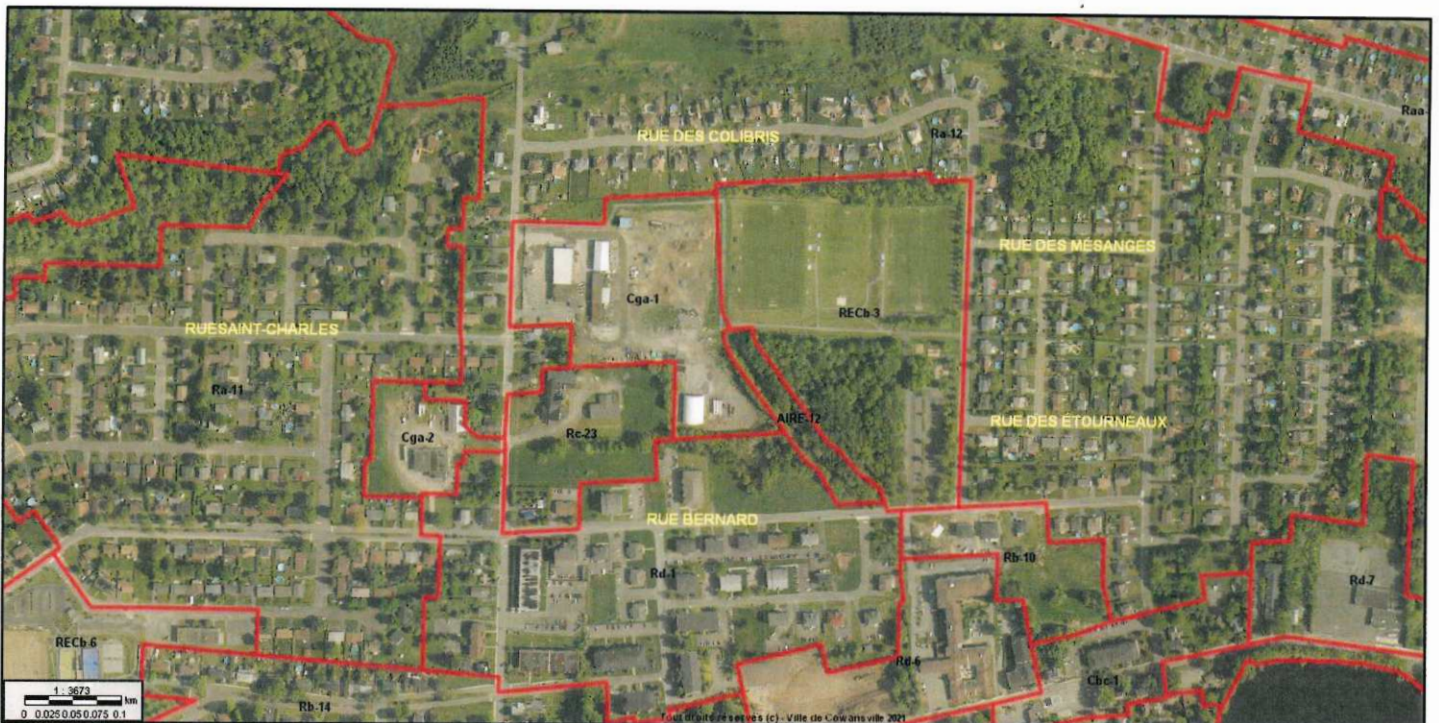
Avis est par les présentes donné, aux personnes intéressées, qu'à sa séance ordinaire tenue le 7 juin 2022, le conseil municipal de la Ville de Cowansville a adopté par la résolution numéro 287-06-2022, le projet de règlement numéro 1841-37-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin d'autoriser et d'encadrer les logements d'appoint, de modifier le plan de zonage des secteurs de la rue de Québec et des rues Bernard et du Nord.

Plus précisément, ce projet a pour principal objet :

- 1) D'encadrer les logements d'appoint.
- 2) D'agrandir la zone résidentielle moyenne/haute densité du secteur de la future école primaire, rue du Nord, en modifiant le plan de zonage par l'agrandissement de la zone Rc-23 à même une partie de la zone Cga-1, et de modifier les grilles des usages et d'implantation s'y rattachant.
- 3) D'agrandir la zone résidentielle faible densité du dernier secteur de la rue de Québec, en modifiant le plan de zonage par l'agrandissement de la zone Raa-3 à même une partie de la zone RECb-20, et de modifier les grilles des usages et d'implantation s'y rattachant.

A) La zone concernée par les dispositions de l'objet 1) ci-haut, est constituée de tout le territoire de la municipalité.

B) La zone concernée par les dispositions de l'objet 2) ci-haut, est constituée de la zone Cga-1, Rc-23 et des zones contiguës Ra-12, RECb-3, AIRE-12, Rd-1 et Cga-2 qui sont illustrées au croquis suivant :



(Secteur des rues Bernard et du Nord)

C) La zone concernée par les dispositions de l'objet 3) ci-haut, est constituée de la zone Raa-3, RECb-20 et des zones contiguës Ra-30, RECb-13, Ra-21, Rc-3, AIRE-4 et Raa-8 qui sont illustrées au croquis suivant :



(Secteur de la rue de Québec.)

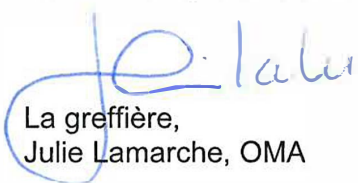
Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue par le conseil le **mardi, 28 juin 2022 à 19 h** dans la salle du conseil à l'hôtel de Ville de Cowansville située au 220, place Municipale.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou le membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le [projet](#) ainsi que tous les documents qui s'y rapportent, peuvent également être consultés sur le site [Internet](#) de la Ville ou à l'hôtel de Ville, 220, place Municipale, Cowansville, au bureau du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h.

Donné à Cowansville, ce 20 juin 2022.


La greffière,
Julie Lamarche, OMA